

Compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2024

Commune de CHARME

Présents : Monsieur Mickaël Audouin, Mme Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, M. Bernard Borne, Monsieur Benoît Fradin, Madame Chantal Machet, Madame Marilyne Melon, M. Louis Moreau, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absents excusés : M. William Vénuti (pouvoir donné à M. J-M Rabioux) ;

Secrétaire de séance : Mme Marilyne Melon

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h20

Approbation du PV du conseil du 28 mars 2024 à l'unanimité des présents

I. DELIBERATIONS

1. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PPA) : Vu le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 instituant la prime de pouvoir d'achat (PPA), créée en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics. Vu l'avis favorable du **Comité Social Territorial du CDG16**, lors de sa réunion du 04/03/2024, au projet de prime pour nos 7 agents présenté par le Conseil Municipal en sa session du 13/12/2023, M. le Maire propose donc les primes, ainsi définies d'après les critères du CDG16 pour un total de 3 309,51€.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

2. Subventions aux sorties pédagogiques écoles primaires et collège 2024.

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année il est accordé aux écoles primaires du RPI et au collège de rattachement, une subvention pour les classes de découvertes et sorties pédagogiques pour les élèves domiciliés sur la commune de Charmé sur justificatif du séjour effectué. Il propose de porter exceptionnellement, cette année, la subvention à un montant de 70 € par élève pour les classes primaires pour leur projet de classe découverte à l'île d'Oléron et à 40 € pour le collège, sauf si la demande est moindre.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents.

3. Frelon asiatique – campagne 2024.

La collectivité peut prendre en charge, à hauteur de 50% avec un maximum de 50€ par nid, la destruction des frelons asiatiques, sous condition de déclaration préalable en mairie via le formulaire adéquat.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Signature d'un bail emphytéotique avec la société URBA 332.

Vu les délibérations prises en date du 11 mai 2021 :

- D_2021_6_1 : avis de principe sur le projet photovoltaïque URBASOLAR et son intégration dans le PLUI,
- D_2021_6_2 : désaffectation du chemin rural ZX 117 et organisation de l'enquête publique,
- D_2021_6_3 : signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la société URBA 332 (filiale de URBASOLAR) ;

M. le Maire propose à l'assemblée de lui donner pouvoir pour signer, chez le Notaire Maître Geoffroy de Ruffec, le bail emphytéotique avec la société URBA 332, portant sur tout ou partie de la parcelle cadastrée ZX 117, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet de parc photovoltaïque de la société URBA 332.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. Achat d'un ordinateur portable (ATD16). Afin de remplacer le vieux PC utilisé par les adjoints et l'agent de restauration scolaire, M. le Maire propose l'achat d'un ordinateur portable et demande au

conseil l'autorisation de valider le devis proposé par l'ATD16 pour un appareil reconditionné avec pack Office Pro 2021, pour un montant ttc de 1026,56€.

Proposition adoptée à l'unanimité.

6. Règlement intérieur de mise à disposition des installations communales et du matériel.

Proposition d'un projet de règlement intérieur sur la mise à disposition des salles communales et du matériel, repris, modifié et arrêté définitivement en séance.

Règlement intérieur adopté à l'unanimité.

7. Nom de l'école primaire.

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil le nom que les élèves de notre école communale, l'équipe éducative et le personnel scolaire ont souhaité donner à notre école « **École primaire Les Hirondelles** ».

Proposition adoptée à l'unanimité.

II. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

1. Immeuble dégradé route de ligné. Un courrier de procédure contradictoire a été adressé, en AR, au propriétaire lui demandant de faire connaître, par écrit, à la mairie, dans un délai de 15 jours à la réception de ce courrier, ses intentions et les délais d'interventions concernant les travaux nécessaires pour remédier aux désordres identifiés et mettre fin au danger encourus par les usagers de la RD32 et de la VC 110u.

2. Pouvoir de police de la publicité : Le transfert du pouvoir de police de publicité au Président de la CDC, compétente en matière de PLUi, sera effectif au 01/07/2024 si aucun maire ne s'y oppose ou au 01/08/2024 si un ou plusieurs s'opposent à ce transfert et que le Président ne renonce pas à son exercice. Le Président souhaite connaître notre position sur le sujet et si nous souhaitons nous opposer à ce transfert le maire devra prendre un arrêté dans ce sens. ; Le conseil décide de ne pas s'opposer au transfert prévu dans le cadre du PLUi.

3. L'association « Histoire du Pays d'Aigre » propose des exemplaires de leur revue concernant notre commune à moitié prix (3€). Restera ensuite à en déterminer l'utilisation (par exemple en cadeau de bienvenue aux nouveaux habitants, ou autres ...). Nous proposons l'achat d'une trentaine d'exemplaires

4. Numérisation de l'état civil :

Attente d'un devis pour faire numériser nos registres d'état civil et ainsi protéger ces données importantes de l'usure du temps, des manipulations répétées et autres risques (incendie, etc...).

5. Associations Loi 1901 : Il est important de rappeler qu'une association Loi 1901 doit être déclarée au greffe des associations, en règle quant à sa composition de bureau conforme à ses statuts et doit présenter au Maire son bilan comptable annuel détaillé pour pouvoir bénéficier de la **mise à disposition à titre gratuit des salles et installations communales ainsi que du matériel et d'une subvention de la commune**, le tout impliquant une dépense d'argent public.

Fin de la réunion à 21 h 41

Prochain conseil municipal à 20h le mardi 11 juin 2024.